



Commune de BEHONNE

Bulletin Municipal

JANVIER 2022 - Bulletin n°1

VOEUX DU MAIRE

Chers Behonnaises, chers Behonnais,

Au nom du Conseil municipal de notre beau village, je souhaite vous adresser nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022. Comme l'année dernière hélas, nous ne pouvons pas nous retrouver pour les traditionnels vœux du Maire et de l'équipe municipale de Behonne. L'année 2021 s'est achevée, et elle n'a pas été celle du retour à la normale espérée.

Malgré cela, nous avons pu avancer sur d'importants dossiers, notamment le projet du Patrimoine historique du Village, l'installation de caméras de vidéoprotection, la création d'un City Stade et d'un Skate Park, mais encore la prochaine rénovation du logement communal. Nous avons concrétisé certains projets, comme la réfection de la Route de la Ferme, l'extension de l'éclairage public, la rénovation de la salle Jean-Jacques POËTTE, mais aussi l'embellissement floral de la commune.

Un Conseil municipal des Jeunes a également vu le jour, en juillet dernier. Les élections ont donné les résultats suivants : Le Maire, Célian DILLINGER, les Adjointes, Lorène PUYBOUFFAT et Éléa LAMPSON, et les Conseillers municipaux, Margaux CELLIER, Léa CHARDIN, Séléna, Timéo et Manoah CHARUEL, et Romane LACROIX. Leur première action, la récolte des boîtes solidaires pour le Noël des plus démunis a d'ailleurs été un véritable succès.

Le village a été animé par les différentes cérémonies de commémoration, l'opération « Nettoyons notre commune », ainsi que par les manifestations pour les jeunes Behonnais, comme la chasse aux œufs, Halloween, les ateliers créatifs, et le défilé du char de Saint Nicolas.

Je vous remercie encore une fois pour la confiance que vous nous avez accordée. Je l'espère, 2022 sera une très belle année pour notre beau village de Behonne et pour tous ses habitants.

Au plaisir de vous retrouver rapidement pour nos prochains événements...Très bonne année à tous !

Le Maire, Jérôme CHARDIN

LA MAIRIE ET VOUS

Coordonnées :

Adresse : 8 rue de la mairie
55 000 BEHONNE

Tél : 03.29.76.22.71

Mail : mairiebehonne55@wanadoo.fr



@commune.de.behonne



Commune de Behonne



behonne.fr

Horaire mairie :

Lundi : 10h – 12h 14h – 17h

Mardi : 09h – 12h 16h30 – 19h

Jeudi : 09h – 12h 14h – 17h

Vendredi : 10h – 12h

En cas d'urgence merci de contacter le Maire au 06.76.49.86.16

BON À SAVOIR

Pour les intéressés, l'association Behonn'activ est ouverte à toutes les personnes du 3ème âge. Son président Monsieur BURTÉ est joignable au 03.29.45.00.01

NOUVEAUX HABITANTS

- ANDERSON Onjayla, 11 rue Guynemer
- BIGOT Christophe et BEURTHERET Virginie, 4 Chemin de la Voie du Bois
- BENOIST Florent et BILLOUET Cyrielle, 34 Grande rue
- SAMUT Haydar et Menziye, 4 Route de Bar
- FOURNIER Augustin, 1 Bis voie de la Croix
- PRUVOT Yoanne et ROUSSEL Peggy, 1 voie de Marbot
- JOSEPH Chantal, 4 rue des Cytises
- PIERSON Christophe et CHEVRIAU Lydia, 98 Chemin de Curmont

ÉTAT CIVIL



Pacs

- Monsieur Alexandre SIMON ET Madame Onjayla ANDERSON, le 12 juillet 2021
- Monsieur SINGLER Régis et Madame Angélique HENRY, le 6 novembre 2021



Décès

- Monsieur Jackie CREUSOT, le 9 juillet 2021
- Madame Josette EMOND, le 19 juillet 2021
- Monsieur Bruno MAILLE, le 6 août 2021
- Monsieur MAIRELLE Gilbert, le 1er septembre 2021
- Monsieur Claude NICOLLE, le 9 septembre 2021
- Monsieur Jean DALIER, le 29 octobre 2021
- Madame Nathalie PORRINI, le 15 décembre 2021

RAPPELS

• Ordures ménagères :

Pour le bien être de chacun et afin de respecter l'environnement, **les poubelles ne doivent pas être sorties avant 19 heures la veille du ramassage**. La collecte des ordures ménagères et de tri est maintenue tous les jours fériés, sauf le 25 décembre et le 1er janvier

Behonne (sauf lot. de la Ferme), Naives-Rosières, Resson, Rumont, Vavincourt		
	ORDURES MÉNAGÈRES	TRI SÉLECTIF
janvier	4-11-18-25	4-18
février	1-8-15-22	1-15
mars	1-8-15-22-29	1-15-29
avril	5-12-19-26	12-26
mai	3-10-17-24-31	10-24
juin	7-14-21-28	7-21
juillet	5-12-19-26	5-19
août	2-9-16-23-30	2-16-30
septembre	6-13-20-27	13-27
octobre	4-11-18-25	11-25
novembre	1-8-15-22-29	8-22
décembre	6-13-20-27	6-20

• Stop aux Dépôts sauvages :

Les Elus, ainsi que l'Employé communal, constatent encore trop souvent des sacs poubelles, meubles, matelas et autres déchets déposés au pied des conteneurs, en bord de chemin ou même dans le village. **Ensemble, agissons pour le respect de l'environnement et de notre cadre de vie.**

• Horaires éclairage public :

Octobre à mars : allumage 6h – extinction 22h30, avril à septembre : allumage 6h – extinction 23h30. Les lumières restent cependant allumées toute la nuit, les 24 et 31 décembre.

• Le ramassage des branches :

Une note sera distribuée aux habitants avant la reprise du ramassage.

ÉLECTIONS

Les élections Présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril, et les élections législatives les 12 et 19 juin.

APPEL À LA POPULATION

Dans le cadre du projet de circuit du Patrimoine à Behonne, nous recherchons des photos de l'ancien Lavoir, des Vignes (photo aérienne permettant de voir les vignes qui entouraient le village si possible), des rogations (processions qui avaient pour but d'attirer la bénédiction sur les récoltes). Merci de votre contribution !

EN BREF...

• Urbanisme

Tous les travaux que vous souhaitez réaliser dans votre propriété doivent faire l'objet obligatoirement d'une déclaration faite en Mairie au préalable et non pas lorsque les travaux sont réalisés :

* **Permis de construire pour toute construction de 40 m² et plus.**

* **Déclaration préalable en dessous de 40 m² y compris l'installation de clôtures, pose de nouvelles menuiseries, rénovation des façades, abris de jardins, pose de panneaux solaires, extensions diverses.**

• Taille de haies

Une loi visant à préserver la biodiversité et surtout à protéger les oiseaux, interdit aux agriculteurs de tailler les haies et d'élaguer les arbres entre le 1er avril et le 31 juillet. Pour les particuliers, c'est une préconisation qui s'applique du 15 mars au 31 juillet: cette période correspond à la saison de nidification des oiseaux, et tailler ou couper les branches en cette période les empêche de se reproduire. La municipalité invite donc tous les habitants à respecter cette loi pour le bon équilibre de la biodiversité.

• Toilettage pour animaux

Dans le cadre de son activité mobile de toilettage, Madame Dominique Brunoni est présente 1 fois par mois, sur le parking de la salles des fêtes de Behonne

Page facebook: Salon boules de poils 55

Tel: 07 87 09 91 77

• Divagation des chiens

Chaque propriétaire de chien est tenu de tenir son animal en laisse lors de la promenade. Si le chien dépose ses excréments sur le trottoir ou devant une porte, le propriétaire est tenu de les ramasser. **C'est un devoir civique !**

Des sacs à déjections canines sont à votre disposition à différents endroits dans notre village.

• Aire de jeux

Interdit aux chiens – Merci de bien fermer les portes après chaque passage

• Feux

Les feux sont interdits toute l'année.

• Pour garder un environnement propre

Chacun est tenu de nettoyer son trottoir (désherbage) particulièrement en cas de neige ou verglas. L'employé communal, ne pouvant plus utiliser de désherbant, il ne peut intervenir avec son matériel le long des murs.

• Piles usagées et cartouches d'encre

Vous pouvez déposer vos piles usagées et vos cartouches d'encre en Mairie.

• Stationnement

Suite à plusieurs réclamations, **merci de ne pas stationner sur les trottoirs** (ou occasionnellement, repas de famille, ...)

• Utilisation des engins motorisés

Les engins à moteur de tous genres doivent être utilisés selon les horaires ci-après :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 20h

Le samedi, 9h à 12h et de 14h à 19h

Le dimanche et les jours fériés, de 10h à 12h

• Fleurissement

La commune a reçu le 2ème prix, ainsi que les félicitations du jury, pour sa participation au concours d'aménagement et de fleurissement 2021, organisé par l'Office du Tourisme Sud Meuse, et la société horticole de Bar-le-Duc et des environs, pour la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud, en présentant le massif du Château d'eau à l'entrée du Village.

• Partenariat SEISAAM

Tout au long de l'année 2021, les jeunes du SEISAAM de Bar-le-Duc, sont venus effectuer divers travaux sur la commune. Une cérémonie a eu lieu en octobre en présence du Maire, Jérôme CHARDIN, de Joël SWARTENBROEKX, 1er Adjoint, et Cédric DILLINGER, 2ème Adjoint et principal encadrant de ce partenariat, afin de les remercier pour tout le travail qu'ils ont accompli à Behonne.

RETOUR EN IMAGES SUR 2021



Cours de danse de l'association Behonn'activ

Le maire du conseil municipal des jeunes et ses adjointes



Fleurissement du village



Week-end «Nettoyons la Commune»



Cérémonie de remerciement des jeunes du SEISAAM



Distribution des brioches de l'amitié



Halloween



Cérémonie du 11 Novembre

Saint-Nicolas



Plantation d'arbustes par le conseil municipal

Remise des boites solidaires à la croix rouge par le conseil municipal des jeunes

